

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 MAI 2022

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, F. GOUIRAND, L. ARNAUD, C. VIRETTI, J. BLANC, S. VALLECALLE, C. SEBASTIANI, P. PEYTHIEUX, P. BRESSIER, A. BREMOND, J. ROCHE, V. AGNES, R. FRANCESCHI

Absent : O. DEVICHI

ORDRE DU JOUR :

➤ Approbation du compte rendu du 04 avril 2022.

1. Travaux/ Voirie
2. Urbanisme  
*Mas St Jean*  
*Chemins communaux*  
*Suivi des dossiers*
3. Télétransmission des actes administratifs (délib)
4. Loyer
5. Projets
6. Commissions municipales et Extra-municipales
7. Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu du 04 avril 2022 avec modification au niveau du paragraphe des ressources humaines à l'unanimité.

➤ Mme Le Maire demande aux membres du conseil leur accord afin de rajouter une délibération pour modifier une ligne comptable, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme Le Maire présente donc cette modification. En effet nous sommes en révision du règlement local de publicité pris en charge administrativement par le PNRL, et ils nous ont transmis une facture à régler pour le bureau d'étude.

C'est pour cela que la commune récupère la ligne comptable prévu pour la révision du PLU à savoir 4588.40€ à transférer pour le RLP.

Ainsi nous pourrions régler la facture de 1300€ au bureau d'étude.

Mme Le maire demande à son conseil de modifier la ligne comptable et de l'autoriser à régler la facture, à l'unanimité, le conseil accepte.

1. TRAVAUX/VOIRIE

➤ Déclaration à l'assurance à faire pour un dégât sur la toiture de la bergerie, la plaque posée sur la cheminée est tombée et a endommagé la couverture.

Avec la pluie de ces derniers jours, la cloison en placo a été imbibée d'eau et doit être remplacé.

## 2. URBANISME

### Mas St Jean

- Au mois de Décembre, du fait de l'absence de Mme Le Maire au conseil municipal, c'est Grégory RISBOURG 1<sup>er</sup> Adjoint qui avait présidé la séance, et lors de celle-ci une délibération avait été prise pour mandater Me POITOUT à ester en justice.  
Me POITOUT nous a signalé qu'il serait utile de reprendre cette délibération et qu'elle soit visée par Mme le Maire pour éviter tout vice de procédure.  
Mme Le Maire demande donc à son conseil municipal de l'autoriser à mandater Mme POITOUT à ester en justice pour l'affaire qui oppose le Mas St Jean à la commune, à l'unanimité le conseil l'autorise.

### Chemins communaux

- Pour faire suite à la demande de Mr Blanc Maxime concernant le Chemin de la Sereine, un courrier va lui être adressé à partir des éléments relevés et cités par Me POITOUT, confirmant la position de la commune sur la nature de ce chemin.

### Suivi des dossiers

- DP PERIN Evelyne : demande de modification de façade avec création d'une terrasse et changement d'accès de la porte d'entrée. Le cadastre indique que la voie publique se situe jusqu'à l'aplomb de la façade, Mme PERIN Evelyne va donc faire intervenir un géomètre afin de délimiter sa parcelle.
- PC KUDHATYAN Arthur : nouveau PC déposé en cours d'instruction.
- Des courriers vont être envoyés aux personnes qui ont omis de déclarer des travaux déjà réalisés et qui se trouvent donc en infraction et en non-conformité (par exemple des garages ou des hangars transformés en habitations).
- Mme Le Maire demande à Mr VIRETTI Claude de produire rapidement un tableau des demandes d'urbanisme afin d'effectuer un suivi régulier de ces dossiers.
- A la demande de Mme Le Maire, Mme Vienne est reçue en Mairie pour présenter son projet de création d'une chèvrerie située dans le quartier de l'Aumane.  
Cette exploitation est en cours d'installation sur un terrain d'une superficie d'environ 6 hectares (répartis sur plusieurs parcelles).  
Mme Vienne a signé un bail locatif de trois ans dans un premier temps et informe qu'une promesse de vente au terme de cette période a été actée avec le propriétaire (Mme Jean signale que dans ce cas, et par prudence, il serait préférable pour Mme Vienne de faire établir un acte officiel concernant cette promesse de vente).  
Mme Vienne informe qu'elle n'est pas encore aujourd'hui en capacité d'exercer son métier lié à l'agriculture et à l'élevage, les démarches administratives sont en cours et en voie de conclusion très prochainement.  
Son exploitation future sera composée d'un enclos couvert (tunnel isolé) pour accueillir son troupeau, et d'un bâtiment d'environ 60 m<sup>2</sup> pour la création un laboratoire d'une fromagerie ainsi qu'un espace vente. Cet ensemble fera l'objet d'un prochain dépôt en Mairie. Une demande création de ligne électrique pour un montant de travaux estimé à 80 000 euros sera à la charge du pétitionnaire.  
Mme Jean rappelle que Mme Vienne a procédé à l'installation d'un tunnel isolé sans avoir demandé une autorisation préalable en Mairie. Mme Vienne s'excuse d'avoir anticipé cette installation sans autorisation et précise toutefois que ce tunnel est temporaire et que les premières chèvres du troupeau l'occupent depuis peu.

### 3. TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

- La commune doit se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Devant l'obligation de répondre à cette demande préfectorale via une contractualisation avec un opérateur agréé, la société SRCl Bâtiment Groupama Parc tertiaire nous a adressé un devis pour un montant de 1 155 € TTC.  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer le devis avec l'entreprise SRCl.

### 4. LOYERS

- Mme le Maire rappelle que le hangar des cantonniers est maintenant la propriété de Mme KRAVTCHENKO Brigitte, fille de Mr ARNOUX Yves décédé.  
A la suite d'une rencontre avec Mme Le Maire concernant l'élaboration d'une nouvelle convention de location, Mme KRAVTCHENKO Brigitte a demandé à cette occasion que le loyer soit augmenté de 20 euros mensuels et soit porté à 320 euros au lieu de 300 euros actuellement.  
Mme le Maire demande à son conseil Municipal l'autorisation de signer une nouvelle convention de location pour le hangar situé sur la parcelle AE 371 et d'intégrer l'augmentation de loyer dans le nouveau bail.  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le nouveau bail avec Mme KRAVTCHENKO Brigitte.

### 5. PROJETS

#### Boulangerie

- Le projet est en cours avec la collaboration du CAUE. Une réunion de travail est planifiée le 25 mai avec le directeur du CAUE afin de discuter des premières études réalisées sur le bâtiment communal et sur l'éventualité d'une nouvelle option pour son emplacement du fait de la mise en vente récente des locaux de l'ancienne boulangerie du village.

#### Les Terrasses de Cabrières

- Une réunion d'information publique aura lieu jeudi 12 mai sur le site du chantier. Toutes les personnes intéressées pourront venir. En parallèle, nous avons été contactés par l'agence routière de Pertuis qui a constaté qu'un mur de soutènement faisant partie intégrante du projet et placé en bordure du chantier lui appartenait, et qu'il convenait de laisser l'accès à ce mur dans le cadre d'éventuelles opérations de maintenance. Dans la mesure où l'instruction et les recours sont purgés. La municipalité a demandé à l'Agence routière de prendre rapidement contact avec le maître d'œuvre et les maîtres d'ouvrages.

## **6. COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES.**

### COTELUB

- COTELUB informe que le montant de l'encaissement de la taxe de séjour avait connu une augmentation significative malgré les 2 dernières années de pandémie COVID.
- Une réunion à COTELUB est planifiée afin de présenter le plan de soutien de revitalisation des centres de villages.
- J. BLANC a été désigné comme délégué de la commune pour le versant Sud de l'EZE.
- Des marchés nocturnes se feront tous les vendredis de juin à septembre devant l'esplanade de la Bonde.

### Conseil Municipal des Jeunes

- Un grand Merci à tous nos jeunes pour leur participation aux commémorations du 8 mai. Du fait des aléas météorologiques, l'opération de plantation de végétaux qui devait se dérouler à la suite de ces commémorations a été reportée au 18 mai.
- Le CMJ participera à la tenue des bureaux de vote et aux dépouillements pour les élections législatives.

### Cimetière

- Les tombes disponibles à la vente ont été matérialisées dans la partie dite « nouveau cimetière » afin d'engager les prochains aménagements du cimetière.

### PNRL

- Le dossier de reconnaissance nationale pour la biodiversité en partenariat avec l'ARPE et le PNRL va être renouvelé afin dans le but d'obtenir une « libellule » de plus. Pour information, la commune en possède déjà deux.

### Communication

- Patrick Peythieux est en charge du site internet, il a presque fini l'intégration du contenu.

### Prévention/Sécurité

- La vérification des hydrants a été effectuée par les pompiers de Cucuron, sur l'ensemble de nos poteaux incendie, 8 sont signalés en anomalie mineures qui n'empêchent toutefois pas le fonctionnement de ces hydrants.  
Rémy Franceschi a contacté le lieutenant ROGIER pour l'informer du grand nombre de poteaux visés par des défauts, ils ont programmé une nouvelle visite en sa présence pour vérification.

### ONF

- L'évacuation du bois a été réalisée par l'entreprise MACAGNO. 2 nouvelles coupes de bois vont être vendues aux enchères.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- L'assemblée du Comité du Bassin pour l'Emploi aura lieu le 17 Mai à Pertuis, Rémy Franceschi se propose de s'y rendre.
- Mme Le Maire a participé à l'inspection de la gendarmerie, à la suite de cette rencontre elle a invité le lieutenant à participer au conseil municipal du mois de juillet.

- 750 ukrainiens sont accueillis sur l'ensemble du département de Vaucluse (aucun sur notre commune), ils sont accueillis le plus souvent par de la famille ou des connaissances, et dans les grandes villes des bâtiments collectifs publics sont également mis à disposition des familles.
- Une réflexion est en cours concernant le projet de végétaliser certains parkings du village.
- Prochain conseil le lundi 13 juin et mardi 05 juillet.

**SEANCE LEVEE A 20H45**